VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Encoignure d'Affaires ET RESIDENCE DE CHOIX

Succession de Louis Aicardi.

No 56 057—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune—Le MERCREDI, 12 mai 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu d'une et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 avril 1899, pour le compte de ladite succession, la suivante décrite propriété de grande valeur, à savoir :

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les numéros dix-neuf, vingt et vingt-un dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Royale, St Louis et Conti, le lot numéro dix-neuf mesurant 18 pieds 1 pouce de façade au Passage de la Bourse, 33 pieds 1 et 2[illegible] pouces de profondeur et façade à la rue Conti, 3 pieds 6[illegible] pouces sur l'autre côté et 17 pieds 11 et 2[illegible] pouces dans le fond. Le lot numéro vingt mesurant 16 pieds 6 pouces au Passage de la Bourse et 33 pieds 6 pouces de profondeur sur un côté, 32 pieds 11 et 4[illegible] pouces sur l'autre côté et 16 pieds 6 pouces sur la ligne du fond. Le lot numéro vingt-un mesurant 16 pieds 6 pouces de façade au Passage de la Bourse, sur 32 pieds 11 et 4[illegible] pouces sur un côté et 32 pieds 6[illegible] pouces de profondeur de l'autre côté et 16 pieds 6 pouces dans le fond. Les dits trois lots sont contigus et ont 33 pieds 1 pouce et 2[illegible] sur la rue Conti et 51 pieds 1 pouce sur le Passage de la Bourse.

Les améliorations consistent d'une belle bâtisse en briques à deux étages, dont le rez-de-chaussée est occupé comme cour de bois et de charbon, l'étage supérieur comme résidence, ayant quelques 5 cheminées, hydrant, citerne, latrine, etc.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un ou en deux ans à l'option de l'acquéreur, en ses billets à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité de non aliénando 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas de procès, assurance et transfert de la police aux porteurs des billets, l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1899 sur la propriété et de déposer avec l'encanteur 10 0[0 de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, incluant les timbres du Revenu de l'Intérieur, etc., aux frais de l'acquéreur.

19 avril—19 26 —mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Très Belle Résidence en Briques à deux étages avec Mansarde.

No 817, rue Bourgogne entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Veuve Barbey.

No 58,685—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur, bureau No 813, rue Commune, MERCREDI, 26 avril 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu et conformement à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 20 mars 1899 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 103 borné par les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et Ste Anne, mesurant 27 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 107 pieds 2 pouces, ensemble avec une petite portion de terre touchant le lot ci-dessus sur le côté de la rue Ste Anne, mesurant 1 pied 8 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 50 pieds 6 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en une très belle résidence à deux étages en briques avec mansarde, portant le No 817 rue Bourgogne, ayant dans la maison principale hall, 2 chambres et galerie sur chacun du premier et second étage, 3 chambres, antichambre, hall et cabinet dans la mansarde; une maison en briques à deux étages attenant à la maison, ayant 5 chambres, galerie sur le côté, lieux d'aisance, balcon faisant face à la rue, gaz partout, citerne, waterworks, la cour et le corridor pavés en Schillinger, lieux d'aisance, etc.

Les chars de la rue Dumaine passent devant la maison et aussi à un ilet. La propriété est à 5 minutes de marche de la rue du Canal.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un ou un et deux ans, représentée par les billets de l'acquéreur, portant intérêt à 6 0[0 par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur, l'acte de vente devra contenir la pacte de non aliénation et 5 0[0 honoraires d'avocat et vente sans estimation en cas de poursuites pour recouvrer le montant des dits billets, et toutes les autres clauses habituelles de sécurité. L'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'au montant des billets et transférer la police au vendeur et de payer les taxes de l'année 1899 en sus du montant de l'adjudication et déposer 10 0[0 sur son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire public, aux frais de l'adquéreur, inclus les United States Internal Revenu Stamps sur l'acte de vente et les billets.

Chas. F. Claiborne, avocat.

23mars—23 29—avril 5 12 19 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,056 — Division B — John Calder & Co., et David R. Calder vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Considérant la pétition ci-dessus et les avouements y contenus accompagnée des affidavits des syndics, il est ordonné qu'avis de l'application ci-contenue par William Henderson et Léonold Loeb comme syndics de John Calder & Co., et David R. Calder, No 35,056, de la Cour Civile de District, soit publiée en anglais et en français pendant la période de dix jours, et les créanciers de ladite insolvabilité soient notifiés par ladite publication de paraître dans les dix jours de cette date de donner les raisons s'ils en ont ou le peuvent, par opposition formelle à cette application, pourquoi les syndics de cette insolvabilité ne seraient pas déchargés et relevés de toute autre responsabilité comme syndics et pourquoi jugement à cet effet ne serait pas formellement enregistré sur les livres de cette Cour et leurs cautions comme syndics cancellées et annulées.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1899.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 av—10

Succession de Mme Isabella D. Barclay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,094 Division B —Attendu que Mary Elizabeth Barclay a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Isabella D. Barclay, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.

19 avril—19 23 28

GUIDE COMMERCIAL.

PLOMBIER.

John David Burghardt, 421 et 423 Royale, entre Conti et St Louis. Téléphone 1476.

PHARMACIES.

A. Mallhes, coin Royale et St Louis.

UNE DECOUVERTE.

Boucles d'oreilles et diamants, 30 0[0 d'escompte aux acheteurs, Palais Weinfurter, 811 et Passage de la Bourse

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION MENCER I. COLLINS,

No 59,001—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, en cette ville, le 22 mai 1899 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Long et Bresslan, désigné comme lot No 7 et mesurant 30 pieds de face à la rue Berlin sur 180 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Conditions—Comptant.

20 avril—20 27—mai 4 1° 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Sixth District Sanitary Excavating Co., Ltd., vs M. et Mme W. W. Handlin.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 35,724. — En vertu d'un writ de plurius fieri facias, à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, centre Mme W. W. Handlin, un des défendants dans cette affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le JEUDI, 4 mai 1899, à 11 30 heures A.M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre sur la rue des Champs Elysées, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Force et Vertu, mesurant 32 pieds (plus ou moins) de face à ladite rue Champs-Elysées sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et attenants aux deux lots de Mme W. W. Handlin, sur le côté vers la rue Vertu, enregisté C.O.B., 148, P. 181.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Termes et conditions—Ceci étant la deuxième et dernière criée la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à un crédit de douze mois, l'acquéreur fournissant caution avec bonne et solvable sécurité, et hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété, jusqu'à paiement final, l'acquéreur n'ammoins déduisant du montant de son enchère et payant comptant au moment de la vente les coûts et charges de l'affaire et de la vente, soit à peu près $65.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité

18 av—18 22 26 30—mai 4

Aaron et Levy vs A. R. Emerick.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,956—En vertu d'un ordre de cour, à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la place d'affaires du peignant, coin des rues Ste Anne et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1899, à 2:30 heures P. M. précises, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un ameublement complet de chambre à coucher avec armoire à glace.
Une table à allonges, un réfrigérateur.
Un poêle
Un sommier etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, 320 rue Carondelet.

11 avril—11 15 20

Mme Veuve J. Dejan vs Mme L. T. Harlan.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nile-Orléans, Nos 32,102—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, No 409, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St Louis, dans le Second District de cette ville, VENDREDI, le 21me jour d'avril 1899, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, un piano avec tabouret, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable, Deuxième Cour de Cité.

12 avril—12 16 21

Robert L. White vs Charles H. Robbins.

TROISIÈME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 8,451—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessey, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, le MARDI, 25 avril 1899, à 11 heures A. M., à la Troisième Cour de Cité No 225 rue Morgan, dans le Cinquième District de cette ville, la suivante décrite propriété, à savoir :

Une jument couleur gris-fer, deux tombereaux et un jeu de harnais, comme par inventaire enregistré

Saisi dans le procès ci-dessus intitulé.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. E. HUMPHREY,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

15 avril—15 20 25

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 59,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B Charles J. Gitz vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Charles J. Gitz soit convoquée et tenue pardevant George C. Preot, notaire public, à son bureau No 916 Hennen Building, coin des rues Commune et Carondelet, en cette ville, commençant le JEUDI 4me jour de mai 1899, à 11 heures A. M., afin de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 avril 1899.

(Signé) FRED. D. KING, juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

19 avril—19 25—mai 3 4

In Re Joseph Massot, Absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 57,361, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Q. Gowland, curateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN.
12 avril—12 16 21 Greffier.

In re A. et J. Castro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,474—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John A. Tracy, curateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.

Kernan & Gawland, avocats.
15avril—15 19 24

S. Hernsheim vs Independent Cotton Oil Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48,974—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. Steinhardt, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours pour le mois de mars 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
12 avril—12 14 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une vaste portion de terre dans le Cinquième District avec améliorations, etc.

Peter Gallagher vs A. Baptiste Jacques et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,146—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant et avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Magellen, Hancock et Bringier, désignés comme lots numéros quatre, cinq, six sept et huit, dans l'Ilet No 291, les dits lots mesurant cent vingt-sept pieds de face à la rue Franklin sur trois cent dix-neuf pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

W. S. Benedict, avocat du plaignant.

14 avril—14 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District,

Connue comme les Nos 624 et 626 rue Quartier, entre les rues Royale et Chartres.

Baptiste Laporte vs Jeantet Bégué et Ellen Donnelly, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 58,891.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Royale, Hôpital et Chartres, et mesurant Quarante et un pieds Cinq pouces de face à la rue Quartier sur Cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles: lesdites améliorations étant désignées par les anciens numéros municipaux 64 et 64 1[2 rue Quartier.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Canditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Charles J. Théard avocat pour le plaignant.

14 avril—14 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Troisième District.

Connue comme No 1919 rue Bourgogne, entre les rues Union et Bagatelle.

John Parpal vs Gustave Villermin.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 58,906—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et privilèges à cela appartenant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 269 borné par les rues Bourgogne (autrefois Craps), Bagatelle, Union et Rémparts (autrefois Amour) mesurant plus ou moins vingt pieds, neuf pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est la portion la plus près de la rue Bagatelle du lot original No 220 du Faubourg Marigny.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Robert Legier, avocat pour le plaignant.

14 avril—14 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur du Deuxième District.

Portant les anciens numéros municipaux 22 et 24 rue Conti, entre les rues Chartres et Decatur.

Henry Charnock vs Mlle Mary Tobyn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, portant les numéros municipaux 22 et 24 rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Chartres, Decatur et Bienville mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue Conti; cent soixante et-un pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de Chartres, soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes sur la première ligne ou lignes de profondeur vers la rue Decatur, de là s'élargissant à angle droit vers la rue Decatur, seize pieds trois pouces et deux lignes sur une deuxième ligne de profondeur; de là quatre-vingt-dix-sept pieds un pouce et six lignes de profondeur sur le côté vers la rue Decatur, et cinquante pieds sept pouces et quatre lignes de largeur par lignes du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Franch K. Miller, avocat pour le plaignant.

14 avril—14 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Groceries, Vins, Liqueurs, Installations, aussi Cheval et Wagon, etc.

James D. Farrell vs B. Montelecone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 58,984—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 27 avril 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêt de Félix J. Borne dans et à un procès intitulé Félix Borne vs Mme Caleco F. Gravois, veuve survivante en communauté de Pierre L. Gravois, No 55,696 de la Division D du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

Edwin T. Merrick, avocat pour le plaignant.

14 avril—14 15 18 22 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

SPLENDIDE OCCASION

D'ACQUERIR

UNE GRANDE ET SUPERBE RESIDENCE MODERNE

Avec de Vastes Terrains, Magnifiquement Située

A l'encoignure des Avenues St-Charles et Nashville,

Dans l'ilet borné par les rues Hurst et Arabella.

VOISINAGE ARISTOCRATIQUE.

George F. Herber vs T. H. Underwood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 58,860—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No Un, dans l'ilet No 60 borné par les rues St Charles et Nashville et les rues Hurst et Arabella, sur un devis et certificat d'arpentage fait par C. M. Williams, député ingénieur de ville, le 20 mai 1889, annexé à un acte passé le 14 septembre 1889, d'après lequel devis ledit lot forme l'encoignure des avenues St Charles et Nashville, et mesurant soixante-quinze pieds, cinq pouces et deux lignes de face à l'avenue St Charles, soixante-treize pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de cent soixante-seize pieds deux pouces et façade à l'avenue Nashville, et cent cinquante-cinq pieds, onze pouces et sept lignes sur la ligne du côté opposé, étant une portion d'un lot plus grand qu'Underwood acquit de Harry Daponte et femme, d'après acte passé le 18 avril 1889, enregistré dans le bureau des transferts, Livre 130, folio 616.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Parkerson & Tobin, avocats pour le plaignant.

14 avril—14 15 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande portion de terre de valeur dans le Deuxième District,

SUR LA RUE DU CANAL,

Entre les rues Dorgenois et Rocheblave.

Frank T. Mayer vs Aristide Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 18 mai 1899 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 351, borné par les rues Canal, Dorgenois, Rocheblave et Douane, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, titres et intérêts, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant désigné par la lettre R. sur un plan annexé à un acte de vente passé devant Emile Pomes, notaire, le 14 de mars 1898, par S. G. De Lisle, voyer, à la date du 22 juillet 1897, d'après lequel plan ledit lot mesure comme suit: Cinquante-deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Canal sur cent cinquante-six pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et la même largeur dans le fond de cinquante deux pieds cinq pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions :

L'acquéreur paiera comptant la somme de mille dollars avec sept pour cent d'intérêt par an là-dessus, du 14 mars 1898 jusqu'au paiement cinq pour cent honoraires d'avocat sur la somme de deux mille dollars avec sept pour cent par an du 14 mars 1898, tous les frais de cour et de vente incluant les frais et charges du sherif, et sept 75[100 dollars, frais du greffier et cinq dollars de coût de la copie de l'acte, et quelles que soient les taxes qui sont dues sur la propriété, et pour la balance il assumera le billet garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété, pour la somme de mille dollars, daté le 14 mars 1898, avec sept pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, et payable deux ans après date jusqu'au montant de son enchère si l'enchère était insuffisante pour embrasser le tout dudit billet; et si ladite enchère était suffisante pour payer le montant entier du comptant ci-dessus requis, avec le montant entier dudit billet assumé, alors la balance de l'adjudication sera payée comptant.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel & Hart, avocat pour le plaignant.

14 avril—14 15 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

Portant le nouveau numéro municipal 1529 rue Nord Derbigny, entre les rues Colombus et Laharpe.

Oliver S. Livaudais vs Mme Elsie Hilliard, épouse de William Hilliard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,722—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C, dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Derbigny, Colombus et Roman; lequel dit lot de terre mesurant en mesure américaine vingt-deux pieds onze pouces et demi de façade à la rue Derbigny sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis annexé à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 21 mai 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. E. Livaudais, avocat pour le plaignant.

14avril—14 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Hinderer vs Félix J. Borne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,074—En vertu d'un plurius writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 27 avril 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêt de Félix J. Borne dans et à un procès intitulé Félix Borne vs Mme Caleco F. Gravois, veuve survivante en communauté de Pierre L. Gravois, No 55,696 de la Division D du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

Edwin T. Merrick, avocat pour le plaignant.

14 avril—14 15 18 22 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente du maître Commissaire.

—:o:—

La Fidelity Trust and Safety Vault Company vs The Crescent City Railroad Company.

No 12,785 Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

AVIS est par le présent donné que conformément aux dispositions du décret final entré dans le cas susdit, le 17e jour de mars 1899, j'offrirai en vente à la porte du Arabella Barn, les propriétés en vente, sur la rue Magasins, entre les rues Arabella et Joseph, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue Constance, dans la ville de la Nouvelle Orléans, à 11 heures A. M., MARDI 2 mai 1899, à l'encan aux plus hauts enchérisseurs, sans évaluation, les propriétés décrites ci-dessous, droits et franchises aux termes et conditions ci-dessous énoncées, comme suit—

A, Ce qui est connu comme la ligne Tchoupitoulas, rue du Canal de la rue Camp à Tchoupitoulas, et sur la rue Tchoupitoulas de Canal à Toledano, au retour rue Tchoupitoulas à la rue Ste Marie, où la rue Sud Peters l'intercepte; ensuite sur cette dernière rue au point de départ, ceci étant alloué à la dite compagnie par les ordonnances de ville Nos 6323 et 6324, ancienne série adoptée le 9 août 1865 et le 13 novembre 1865, et No 748, nouvelle série, adoptée le 14 octobre 1867.

B. Ce qui est connu comme la Ligne Annonciation opérant sur les mêmes rails sur la ligne Tchoupitoulas à la jonction des rues Tchoupitoulas et Annonciation, de la montant la rue Annonciation à la rue Toledano et descendant la rue Chippewa à la rue Race, de là à la rue Annonciation et à travers la rue Delord à la Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters) et ensuite au point de départ, alloué sous l'ordonnance 6395 ancienne série adoptée le 26 décembre 1865 et No 417 nouvelle série adoptée le 23 janvier 1867.

C. Ce qui est connu comme le Coliseum Street ligne, commençant rue du Canal, et rue Nord Waters, de là au Arondelet, Clio, Camp Coliseum et Félicité et Chestnut et Louisiana avenue, à travers Louisiana Avenue à la rue Magasins et ensuite sur un rail double à la rue Calhoun et revenant par l'avenue Louisiane; ensuite sur les rues Camps, Calliope, St-Charles et Camp au point de départ alloué à la dite compagnie ou des assignataires par ses ordonnances de ville Nos 992 et 1222, série d'administration adopté le 25 juillet 1871 et le 28 novembre 1871 et par achat de tous les droits de ce qui était connu comme "Upper Magazine" Street Railroad de la Magazine Street Railroad Company, les droits ayant été acquis de l'ancienne ville de Jefferson.

D. L'extension de la ligne Erato constituant en rails doubles sur la rue Erato de la rue Camp à la rue Annonciation, alouée par ordonnance de ville No 4348, série du Conseil, adoptée le 5 mars 1890.

Et la description plus ample des dits droits de voie, des paragraphes A, B, C et D, sont référées au "Jewell's Digest des Ordonnances de la Ville de la Nouvelle-Orléans, Edition Révisée 1887, Titre 4, Chemins de Fer, Article 317 à 372, les deux inclus sur les pages 251 à 272."

E. Le chemin de fer construit et à être construit sous les franchises vendues par la Ville de la Nouvelle-Orléans Nos 6352 et 6353, Série du Conseil, à Judah Hart, par lui transféré à la New Orleans Traction Company (Limited) et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la route de ladite ligne étant plus spécialement décrite comme suit :

Commençant aux rues Canal et Wells, de là rue du Canal sur les rails du chemin de fer Canal et Claiborne à la rue des Remparts, à Delord ou Calliope, de là à la rue Franklin à Jackson, Jackson à Freret, Freret au côté nord de l'avenue de la Louisiane, côté nord de l'avenue de la Louisiane à Dryades, Dryades à l'avenue Peters; au retour de Dryades à Dufossat, rue Dufossat jusqu'à la rue Baronne, rue Baronne à l'avenue de la Louisiane, avenue de la Louisiane à la rue Howard, rue Howard à la rue Jackson, rue Jackson à la rue Franklin, rue Franklin à la rue Delord ou Calliope, ensuite sur le côté inférieur de la rue Delord à la rue Dryades, Dryades à Canal, Canal au point de départ.

Aussi commençant comme ci-dessus, ensuite sur la rue du Canal sur les rails de la Canal et Claiborne Railroad à Chartres, descendant la rue de Chartres à la rue Port Port à Nord Peters, Nord Peters au dépôt du New Orleans et Northeastern Railroad; revenant par la rue Nord Peters à la rue Ursulines, de là sur les rails du chemin de fer d'Orléans à Décatur, de Décatur à Ursulines, à Nord Peters, à la rue Dumaine, continuant rue Nord Peters, de Douane à St Louis; ensuite rue Décatur, de St Louis à Canal; ensuite sur les rails du chemin de fer Canal et Claiborne au point de départ, rue Canal et Wells.

Aussi sur la rue Peters du New Orleans & Northeastern Railroad à la rue Clouet à Chartres, Chartres à Poland, Poland à Peters, Peters aux limites inférieures de la ville, revenant par la rue Peters à la rue Hancock, Hancock à Dauphine, D